

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 35363 du 9 mai 2019 portant attribution
des échelons exceptionnels du grade de lieutenant-colonel**

NOR : INTJ1912163S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie,

Décide:

Article 1^{er}

Sont admis au 1^{er} échelon exceptionnel de leur grade les lieutenants-colonels désignés ci-après :

À compter du 1^{er} janvier 2019

Chesneau Pascal	NIGEND : 167 217
Coquard Pierre-Yves	NIGEND : 167 246
Soupé Philippe	NIGEND : 131 187
Turquois Jean-Michel	NIGEND : 69 973

À compter du 1^{er} mars 2019

Brilleaud Laurent	NIGEND : 70 009
Dupont Frédéric	NIGEND : 132 277

À compter du 1^{er} avril 2019

Le Guischer Pierre	NIGEND : 177 204
---------------------------	------------------

À compter du 1^{er} mai 2019

Grandjean Alain	NIGEND : 170 699
------------------------	------------------

À compter du 1^{er} juillet 2019

Perret Philippe	NIGEND : 170 863
------------------------	------------------

À compter du 1^{er} octobre 2019

Dussouillez Christophe	NIGEND : 170 873
Kromwell Grégory	NIGEND : 170 705
Lignière Pascal	NIGEND : 157 645

Article 2

Sont admis au 2^e échelon exceptionnel de leur grade les lieutenants-colonels désignés ci-après :

À compter du 1^{er} janvier 2019

Antoine Patrick	NIGEND : 117 984
Laperle Jean-Marie	NIGEND : 135 362
Lordon Marc	NIGEND : 142 389
Zimmermann Eric	NIGEND : 154 623

À compter du 1^{er} mars 2019

Antoine Didier	NIGEND : 162 305
-----------------------	------------------

À compter du 1^{er} mai 2019

Devoille Dominique	NIGEND : 128 161
---------------------------	------------------

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de division,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
A. DE OLIVEIRA